

INFO OUEST-FRANCE. Fonds de solidarité : 110 000 dossiers en attente pour décembre, selon le fisc

Des entrepreneurs du tourisme ou de l'événementiel sont dans la détresse. Leurs demandes sont en attente. Elles seront traitées d'ici une dizaine de jours, promet le fisc.

Jacques SAYAGH. Publié le 16/02/2021 à 06h30

[La Fédération des autoentrepreneurs](#) a lancé un cri d'alarme. Des dizaines de milliers d'entrepreneurs du tourisme ou de l'événementiel [attendent le versement](#) du [fonds de solidarité](#) au titre de décembre. Jérôme Fournel, le directeur général des finances publiques tente d'apaiser leurs inquiétudes.

La Fédération des autoentrepreneurs s'alarme des retards de versement du fonds de solidarité de décembre. Où en est-on ?

750 000 demandes ont été déposées, auprès de la Direction générale des Finances publiques (Dgfi). 450 000 ont été payées. 217 000 d'entre elles portent sur des montants de moins de 1 500 €. Elles concernent notamment des autoentrepreneurs. Au total, 2,4 milliards d'euros ont déjà été versés par l'État pour décembre.

Ces dossiers ont-ils fait l'objet d'un traitement automatique ?

Oui, pour la grande majorité. Nous faisons en sorte que les dossiers qui ne posent pas de problème soient payés dans les trois jours.

Les délais s'allongent depuis décembre, alors que ça se passait bien jusqu'en novembre. Que s'est-il passé entre-temps ?

Au titre de décembre, nous avons rajouté un filtre informatique concernant le chiffre d'affaires. Ce n'était pas possible auparavant, car nous n'avions pas encore la totalité des données pour 2019. Rappelons que le fonds de solidarité a augmenté. Au départ, il s'élevait à 1 500 € mensuels. Au titre de décembre, il a été porté jusqu'à 200 000 €. Nous devons nous assurer que les bénéficiaires soient légitimes à l'obtenir. C'est pourquoi nous comparons désormais la demande d'indemnisation du contribuable avec l'activité qu'il a déclarée.

« La crise évolue en permanence »

Que se passe-t-il en cas de discordance ?

Le système informatique met le dossier en attente. Nous demandons alors à l'entreprise des documents, des factures, par exemple, afin de vérifier le chiffre d'affaires. Une discordance peut aussi intervenir si l'activité revendiquée par l'entrepreneur ne correspond pas à celle pour laquelle il est enregistré. C'est le cas, par exemple, s'il a changé d'activité. Nous aidons l'entrepreneur à se réimmatriculer.

Combien de dossiers sont-ils ainsi en attente ?

Nous en avons 110 000 au titre de décembre. Ils sont passés en traitement manuel. Nous accompagnons chaque entreprise afin que son dossier soit traité le plus rapidement possible.

Pourquoi avoir attendu le 15 janvier pour mettre en ligne le formulaire pour décembre ?

La crise sanitaire évolue en permanence et ses répercussions aussi. La liste des commerces fermés et ceux qui peuvent rester ouverts est régulièrement modifiée, par exemple. Cela demande d'abord une concertation avec les professionnels concernés. Aussitôt que les arbitrages du gouvernement sont connus, nous lançons le développement informatique. Pour décembre, il nous a fallu à peine quinze jours pour concevoir, tester le formulaire et le mettre en ligne. Nos équipes y travaillent en permanence, y compris le week-end.

« Des entreprises ont réclamé le double de leur chiffre d'affaires »

Quand le formulaire pour janvier sera-t-il en ligne ?

La date sera connue très bientôt. Nos équipes informatiques ont livré, le 9 février, un formulaire complémentaire pour décembre, concernant les commerces des stations de ski. Et elles se sont immédiatement lancées dans celui de janvier.

Qu'en est-il des 190 000 dossiers restants ?

Ce sont des dossiers rejetés car les demandeurs ne sont pas éligibles au fonds. Une nouvelle demande peut être déposée. Nous sommes dans une logique de bienveillance et de droit à l'erreur.

Les retards s'expliquent-ils par la lutte contre la fraude ?

Ce sont deux sujets différents. Notre préoccupation du moment est bien de traiter massivement les dossiers d'aides. Cela ne nous empêche pas de rester vigilants. Nous avons vu des entreprises en sommeil, sans aucune activité, ranimées subitement pour solliciter le fonds. Ou d'autres réclamer le double du chiffre d'affaires qu'elles ont réalisé. Sans compter des sommes atterrissant sur un compte et repartant instantanément vers une destination lointaine. Des dossiers ont été transmis au parquet.

« Nous irons chercher les sommes indûment versées »

Le chiffre de 23 000 dossiers potentiellement frauduleux pour un montant de 30 millions d'euros a été avancé. Le confirmez-vous ?

C'est très partiel. Cela correspond à des décomptes arrêtés à l'automne et remontant au premier semestre. Nous n'avons pas encore fait d'étude sur les sept millions de dossiers payés depuis le début de la crise (soit 15 milliards d'euros). Nous avons trois ans pour récupérer des sommes, si elles sont indûment versées. Nous irons les chercher. J'ajoute que nous avons aussi des exemples de civisme. Plus de 6 000 entrepreneurs se sont aperçus qu'ils ne remplissaient pas les critères et ont reversé au fisc l'équivalent de treize millions d'euros.

Que dites-vous aux entrepreneurs qui attendent encore leur aide ?

Nous comprenons que cela puisse être tendu, notamment pour les autoentrepreneurs. Nous traitons 10 000 dossiers par jour. Si bien que les 110 000 dossiers en attente devraient être traités d'ici une dizaine de jours, voire moins. Nous ne sommes pas dans une situation de lenteur administrative.

Les syndicats disent, eux, que le traitement manuel est ralenti par le manque de personnel.

L'essentiel des dossiers est traité automatiquement dans des délais très courts. Cela va encore s'accélérer avec le recrutement de 250 contractuels, annoncé par le ministre de l'Économie. Pour la Dgfi, le fonds de solidarité a été une mission nouvelle. Le 14 mars 2020, nous n'en avions jamais entendu parler. Et le 3 avril, nous commençons les paiements. Combien d'aides ont été versées dans un tel délai ? L'administration de la Dgfi (environ 100 000 agents) s'est totalement investie dans ce rôle.